

si l'honorable député avait le moindre sentiment de l'étiquette professionnelle, il saurait qu'on ne devrait jamais demander à un avocat de faire pareille déclaration.

M. BENNETT : En réponse au ministre de la Justice, je lui dirai qu'il se montre très sévère à l'endroit de certains de ses amis. Je me rappelle la cause de la Sainte-Catharines Mining Company dans laquelle la société McCarthy et Osler a comparu pour le gouvernement canadien.

Nos adversaires ont dénoncé Dalton McCarthy pour avoir permis à la société dont il faisait partie, d'avoir quelque chose à faire dans cette cause, et le journal le "Globe" l'a accablé d'injures grossières. Eh bien ! la presse canadienne a annoncé que la société où figure le nom du ministre de la Justice, de celui qui nomme les juges du pays, a défendu Gaynor et Green, à Québec. Le ministre aurait dû empêcher cela. Mais son cas n'est pas isolé. Qu'avons-nous entendu déclarer ici même ? Je puis rappeler le cas d'un député qui a affirmé, en pleine Chambre, qu'en sa qualité d'avocat il avait le droit d'accepter toutes les causes qui lui seraient offertes contre le gouvernement. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela revient à dire que les membres de cette Chambre peuvent se faire une annonce en disant : Je suis partisan du gouvernement et si vous avez une cause contre ce dernier, confiez-la moi. J'exercerai en votre faveur toute l'influence dont je jouis en ma qualité de membre de la Chambre. C'est évidemment faire mépris de la loi concernant l'indépendance du parlement. Cette coutume se propage dans tout le pays. Je vais citer un autre cas. Le gouvernement devait acheter un bassin dans le port de Midland. Les propriétaires de cet ouvrage désiraient beaucoup le vendre au gouvernement. Mon adversaire à la dernière élection, M. George Chew, fit un marché avec ces gens-là par lequel, s'il effectuait la vente, les propriétaires s'obligeaient à lui payer une commission de \$400. Voilà où en est rendu la morale politique dans ce pays. La vente faite, M. Chew ne reçut pas l'argent promis ; il apporta au bureau de la société d'avocats dont je fais partie le document contenant la promesse écrite et signée ; nous primes un bref réclamant \$400, et M. Chew fut payé. Savez-vous quelle excuse on invoquait pour ne pas acquitter cette dette ? On prétendait que cette vente n'avait pas été faite par M. Chew, mais plutôt par l'influence d'un certain membre qui se trouve absent de la Chambre dans le moment, et à qui les vendeurs avaient payé \$600 pour effectuer cette transaction. D'un bout à l'autre du pays il est notoire que des membres du parlement commettent des actes de ce genre. Prenons le cas de l'honorable député de Digby (M. Copp) tel que relaté par les journaux. Le gouvernement a-t-il désavoué ce partisan ? J'ai lu les faits dans les journaux ; j'ai lu les procès-verbaux du conseil de ville

de Digby. Le gouvernement devait construire un bassin dans le port de cette ville. L'honorable député de Digby se rendit au conseil municipal de la ville de ce nom, et conclut un marché public par lequel il s'engageait à employer toute l'influence que lui donnait sa position de député, pour obtenir une forte subvention destinée à la construction d'un bassin dans le port de Digby ; si je me rappelle bien les faits, il reçut un acompte de \$500, et il devait retirer en outre \$2,000, lorsque cet ouvrage serait terminé. Le gouvernement doit nécessairement tenir compte de tous ces faits. On a certainement appelé sur le cas que je viens de citer l'attention du ministre des Finances, qui est citoyen de cette province ; il ne peut donc ignorer ce qui s'est passé. En disant que le niveau de la morale publique est descendu à un degré qu'il n'a jamais atteint, je reste encore dans des limites fort modérées.

Cet état de choses est connu de tout le monde. On n'ignore pas les actes frauduleux qui se commettent dans les différents comtés. On sait que relativement aux permis accordés pour la vente du whisky au Yukon, on a soutiré d'énormes sommes d'argent de personnes qui ont fait des fortunes princières, en se livrant au commerce des liqueurs dans cette partie du pays ; on a forcé ces gens à sacrifier une partie de leurs profits pour aider à maintenir au pouvoir le parti libéral. Nombreux sont les faits de ce genre. Un seul membre de cette Chambre a eu le courage de déclarer ici qu'il appliquera cette règle toutes les fois qu'il en trouvera l'occasion. Quelques-uns des députés qui sourient en m'entendant décrire la dégradation dans laquelle est tombée la province d'Ontario, se trouvent-ils au nombre de ceux qui ont pris part à ces actes illicites. Mais, grâce à Dieu, il y a encore une saine opinion publique dans Ontario ; elle s'affirmera sans doute à l'heure voulue, et je saluerai avec joie le jour où la lutte s'engagera. On écrira l'histoire du gouvernement actuel, et on y trouvera un contraste frappant entre la carrière du très honorable premier ministre actuel et celle de sir John Macdonald, de sir Charles Tupper et des autres grands hommes qui ont contribué dans une si grande mesure à préparer et à diriger les destinées du Canada. L'histoire dira que sir John Macdonald et sir Charles Tupper étaient des hommes imbus de grandes idées nationales, qui ont achevé l'œuvre d'union de ce vaste Dominion, pour en faire une partie importante de l'empire britannique.

Et l'histoire dira que ce gouvernement a fait une grande œuvre en dépit de l'opposition la plus vive. Elle dira que malgré les plus violentes critiques des chefs libéraux, le parti conservateur a réussi à compléter la construction de ce grand transcontinental qui s'étend d'un océan à l'autre et dont le Canada sera toujours fier. L'histoire dira en outre qu'à la sage politique du gouvernement de cette époque-là sont dus la colonisation du Nord-Ouest et le développement de ce